

L'équipe des enseignants de l'école élémentaire

à l'attention de Monsieur l'Inspecteur/Madame l'Inspectrice de la circonscription

Monsieur l'Inspecteur/Madame l'Inspectrice,

Nous souhaitons vous faire part de notre profond malaise face à l'obligation qui nous est faite de remplir les livrets de compétence des élèves de notre école.

Nous ne remettons pas en question la nécessité de connaître aussi précisément que possible le degré d'acquisition des compétences pour chaque élève au cours de leur scolarité primaire.

Mais il nous paraît extrêmement difficile de remplir ces livrets de manière consciencieuse et de certifier l'acquisition des connaissances à une date donnée comme cela nous est demandé.

Il nous semble que cette appropriation des connaissances est un long chemin fait d'avancées et de reculs, en contradiction avec cette idée même de certification à une date donnée. Nous le constatons régulièrement lors des évaluations nationales ou des évaluations que nous mettons en place dans nos classes : tel enfant qu'on pensait maître de telle notion se trouve déconcerté, ne sait plus faire, parfois provisoirement.

D'autre part, certains items nous paraissent tout simplement impossibles à remplir dans le cadre d'une évaluation individuelle, cela malgré les documents d'aide qui nous ont été apportés.

Que signifierait d'autre part pour un élève la non-certification de telle ou telle compétence générale? Enfin plutôt qu'une prise en compte positive des progrès de chaque élève, est-ce que cela ne risque pas d'être surtout une prise en compte des non-acquisitions?

Nous ne voyons pas non plus comment organiser l'écriture de ces livrets en conseils de cycle, sauf à y passer tout notre temps: en effet si les dossiers de certains élèves seront effectivement assez aisés à remplir, ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux dont nous avons la charge. Il nous paraît peu judicieux de faire d'un outil une finalité. Il ne nous paraît pas non plus satisfaisant de laisser cette responsabilité aux seuls enseignants des CE1 et CM2.

Comme vous pouvez le constater, ces livrets de compétences nous interrogent fortement et dans l'état actuel, nous ne pouvons pas remplir de manière professionnelle ces livrets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur/Madame l'Inspectrice, nos salutations respectueuses et l'expression de notre dévouement à l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'école